

CITÉ GESTION
PRIVATE BANK

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

LIBRE D'ALLER À L'ESSENTIEL



CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'organe responsable de la haute direction est composé de cinq membres indépendants :

- M. Germain Steiner, Président
- M. Jean-François Ducrest, Vice-Président
- Mme Sophie Maillard
- M. Patrick Fritz
- M. Patrick Voegeli

L'organe responsable de la haute direction agit sans comité et prend l'ensemble des décisions dans ses séances régulières. Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente.

Parcours professionnel et formation : cf. site internet sous « Management – Conseil d'administration »

DIRECTION

Composition de la Direction :

- M. Guy Barbey, CEO
- M. Laurent Kramer, Deputy CEO, Responsable du bureau de Lausanne
- M. Christophe Utelli, Deputy CEO, COO
- M. Sébastien Micotti, Responsable du Legal & Compliance
- M. Daniel Steffen, Responsable du bureau de Zurich

Parcours professionnel et formation : cf. site internet sous « Notre équipe – Direction Générale »

ORIENTATION STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE RISQUES ET PROFIL DE RISQUE

Les risques inhérents à l'activité de Cité Gestion se partagent entre les catégories suivantes :

- Risques financiers: risque de crédit, de contrepartie et de marché;
- Risques opérationnels: risques liés aux relations d'affaires, risque d'investissement (gestion des actifs de la clientèle), risque de fraude, Cyber-risque et risque de Business continuity;
- Risque de réputation qui découle de la mauvaise gestion des risques ci-dessus.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE : ORGANES ET RESPONSABILITÉS

Conseil d'administration :

La responsabilité primaire de la politique des risques appartient au Conseil d'administration. Il adopte notamment les principes généraux du système de contrôle interne (SCI) et les seuils de tolérance et de propension aux risques (« Risk Appetite »).

Il revoit annuellement la politique de risque de Cité Gestion; il prend les mesures correctives nécessaires.

La Direction :

La Direction met en œuvre la politique de risque décidée par le Conseil d'Administration et lui rapporte, à chaque séance ou plus souvent si les circonstances l'exigent. Il assure la cohérence du système de contrôle interne et l'action des différents Comités et fonctions qui composent le SCI.

Autres comités actifs :

- Comité de Diligence
- Comité des Risques
- Comité des Crédits
- Comité ALM
- Comité d'investissement

Les fonctions actives au sein du SCI sont :

- Le Risk Management
- Le Service Juridique
- La Compliance
- Le Fichier Central
- Le Service Finance
- Le Service des Opérations

L'ARCHITECTURE DE CONTRÔLE

De façon générale, trois niveaux de contrôle peuvent être distingués :

- Le contrôle de premier niveau par les équipes opérationnelles et commerciales – intégré dans les processus de travail, réalisé dans le cadre des activités quotidiennes sur la base de directives et procédures internes.
- Le contrôle de deuxième niveau par les Comités et fonctions actives au sein du SCI dans leurs domaines respectifs de compétences.
- Le contrôle de troisième niveau par la Révision interne (qui est externalisée auprès de KPMG).

Un management information system (MIS) rapide et concis complète le SCI afin de garantir une prise de décisions sur des bases adéquates et la capacité de réaction de Cité Gestion face à des situations particulières.

L'auditeur externe Pricewaterhouse Coopers évalue au moins annuellement l'efficacité du SCI de Cité Gestion.

RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit :

Cité Gestion peut octroyer des crédits ou garanties de type lombard, en application des règles en matière de nantissement et des limites de concentration en vigueur. Sur le principe, il n'y a pas de crédit en blanc. Cité Gestion n'est pas autorisée à donner des crédits hypothécaires. La gestion du risque de crédit est définie dans la Directive sur les crédits. Aucune perte des activités de crédit n'a été subit par Cité Gestion à ce jour.

Risque de contrepartie :

La contrepartie principale de Cité Gestion est la Banque nationale Suisse (BNS). Pour faciliter les opérations de ses clients, des liquidités sont détenues auprès du Groupe Lombard Odier à qui la plupart des activités IT et opérationnelles de Cité Gestion ont été sous-traitées.

Risque de marché :

Cité Gestion n'a pas d'activité de négoce pour propre compte et ne prend aucun risque de change de manière active au niveau de son bilan. Pour des raisons de collatéral auprès du Groupe Lombard Odier, un portefeuille limité d'obligations de première qualité est détenu et encadré par des limites strictes définies par le Conseil d'Administration (Directive sur la Trésorerie).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques liés aux relations d'affaires :

Cité Gestion a ouvert son premier compte début 2010 et a directement appliqué les règles strictes en matière de crossborder et d'acceptation des relations selon leur fiscalité. En ce sens, Cité Gestion n'a pas de « legacy business ». Le Compliance assure la revue des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ainsi que le respect des listes de sanctions nationales et internationales au quotidien. Le risque juridique traite également les éventuelles réclamations et litiges avec la clientèle ou les contreparties.

Risque d'investissement:

Le risque d'investissement est au cœur du métier de Cité Gestion. Les ressources engagées sur ce risque ont pour mission de s'assurer que les décisions d'investissement respectent les objectifs et restrictions d'investissement propres à chaque mandat, ainsi que les directives internes et réglementaires (en particulier les règles de conduite et les directives concernant le mandat de gestion de fortune de l'Association Suisse des Banquiers (ASB)). La gestion du risque d'investissement est définie dans la Directive sur le risque d'investissement.

Risque de fraude :

Le risque de fraude peut être de source externe (exécution d'instructions de virement sur des comptes clientèle ou nostro émanant de personnes non autorisées) ou interne (opérations effectuées par des collaborateurs pour leur profit, au préjudice de la Société ou de la clientèle). Pour garantir la sécurité des avoirs des clients et de l'entreprise, des règles très strictes ont été définies et sont appliquées quotidiennement par les fonctions dans le cadre du SCI. Toute infraction est immédiatement adressée.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Cyber-risque :

Cité Gestion a outsourcé la majorité de son IT auprès du Groupe Lombard Odier, Microsoft, Bechtle et Swisscom, qui assurent la sécurité de ses outils respectifs. Une surveillance idoine est réalisée par Cité Gestion concernant les mesures prises par son prestataire de service dans le domaine du Cyber-risk. En sus, Cité Gestion s'est doté d'un processus et de partenaires en cas de survenance d'un tel risque qui s'articule selon les phases suivantes : investigations forensiques, contre-mesures de réparation et de remise en fonction, gestion juridique, notification(s) aux autorités. A ce jour, aucun risque de ce type ne s'est produit à Cité Gestion.

Business continuity :

Cité Gestion a développé un Business Continuity Plan (BCP) en collaboration avec son partenaire dans le domaine (Groupe Lombard Odier, Microsoft, Bechtle et Swisscom) en ligne avec les recommandations de l'Association suisse des banques (ASB) et les exigences de la FINMA. Il prévoit la protection des processus critiques pour les affaires de Cité Gestion en cas de crise par des mesures préventives et la constitution de back-ups informatiques. Le BCP inclut une analyse de risque, une définition des besoins et des stratégies de recouvrement. Les priorités du BCP sont : la sécurité des personnes, la capacité de prendre des décisions et les exécuter et le rétablissement complet des processus les plus critiques dans une période de temps prédéfinie. Le BCP n'a jamais dû être déclenché chez Cité Gestion, mais est testé de manière régulière.

BÂLE III – PILIER 3

LIBRE D'ALLER À L'ESSENTIEL



OBJECTIF ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

L'objectif de ce document est de donner aux investisseurs, analystes, agences de notation et organes de contrôle une information approfondie sur la gestion des risques de Cité Gestion. Le document informe notamment sur l'adéquation des fonds propres de la Société, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris par Cité Gestion. Ce document a été établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III et de la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication – banques » de l'Autorité de surveillance des marchés financiers en Suisse.

KM1 : CHIFFRES-CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF
Fonds propres pris en compte				
1. Fonds propres de base durs (CET1)	24 868	24 237	23 627	17 559
2. Fonds propres de base (T1)	24 868	24 237	23 627	17 559
3. Fonds propres totaux	24 868	24 237	23 627	17 559
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)				
4. RWA	165 975	136 244	111 020	93 190
4a. Exigences minimales de fonds propres	13 278	10 899	8 882	7 455
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)				
5. Ratio CET1	15.0%	17.8%	21.3%	18.8%
6. Ratio de fonds propres de base	15.0%	17.8%	21.3%	18.8%
7. Ratio de fonds propres globaux	15.0%	17.8%	21.3%	18.8%

KM1 : CHIFFRES-CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF
Exigence en volants CET1 du Comité de Bâle (en % des RWA)				
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle	-	-	-	-
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	-	-	-	-
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	8.5%	9.8%	13.3%	10.8%
Ratios-cibles de fonds propres selon FINMA				
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
12c Ratio-cible en CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.0%	7.0%	7.0%	7.0%
12d Ratio-cible en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.5%	8.5%	8.5%	8.5%
12e Ratio-cible global de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.5%	10.5%	10.5%	10.5%

KM1 : CHIFFRES-CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES

	31.12.2024 En milliers CHF	31.12.2023 En milliers CHF	31.12.2022 En milliers CHF	31.12.2021 En milliers CHF
Ratio de levier Bâle III				
13 Engagement global	336 788	311 862	438 745	423 562
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.4%	7.8%	5.4%	4.1%
Ratio de liquidités (LCR)				
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	101 593	79 461	253 094	267 721
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	14 453	16 522	68 894	115 374
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	702.9%	480.9%	367.4%	232.0%
Ratio de financement (NSFR)				
18 Refinancement disponible stable	213 787	203 696	262 512	199 574
19 Refinancement stable nécessaire	101 206	82 875	80 245	54 888
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	211.2%	245.8%	327.1%	363.6%

OV1 : APERÇU DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LE RISQUE

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF	En milliers CHF
1. Risque de crédit	4 946	3 758	2 868	2 527
20. Risque de marché	345	577	617	412
24. Risque opérationnel	7 987	6 564	5 337	4 516
25. Montants en dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250%)	0	0	0	0
27 Total	13 278	10 899	8 822	7 455

CR1 : RISQUES DE CRÉDIT : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS

	a		c	d
	Valeurs comptables			
	<i>Positions en défaut</i>	<i>Positions pas en défaut</i>	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nette
1 Créances (sans les titres de dette)	0	152 057	0	152 057
2 Titres de dette	0	38 493	0	38 493
3 Expositions hors bilan	0	24 096	0	24 096
4 Total	0	214 646	0	214 646

CR3 : RISQUES DE CRÉDIT - APERÇU DE TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

	a	b1	b	d
	Positions sans couverture	Positions couvertes	Positions couvertes par des sûretés	Positions couvertes par des garanties financières
1 Créances (y.c. les titres de dette)	791	189 759	189 759	0
2 Opérations hors bilan	843	23 253	23 253	0
3 Total	1 634	213 012	213 012	0
4 Dont en défaut	0	0	0	0

EXIGENCES DE PUBLICATION LIÉES AUX FONDS PROPRES ET À LA LIQUIDITÉ SELON LA CIRCULAIRE FINMA 2016/01

IRRBB Risque de taux : objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la banque

A) Définition du risque de taux (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéficiaires de la banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt influencent la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan. Elles ont également une incidence sur le revenu des opérations d'intérêts (perspective des bénéficiaires).

B) Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

Conformément aux Circulaires FINMA 2019/2 Risques de Taux et 2016/1, la Banque dispose d'un concept cadre de gestion des risques applicables aux risques de taux. L'instance dirigeante responsable de la surveillance du risque de taux est le Conseil d'Administration qui détermine les principes de gestion du risque de liquidité ainsi que le profil cible de risque.

C) Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer le risque de taux

Les indicateurs du risque de taux sont tous calculés trimestriellement :

- Variation de la valeur économique des fonds propres (fonds propres de base) : Indicateurs IRRBB.
- Effet sur le revenu : indicateur de marge d'intérêt intégrant le revenu net d'intérêt (Net Interest Income: NII).

D) Scénarios de choc de taux et de stress

La Banque utilise les scénarios suivants :

- Déplacement parallèle vers le haut de 150 points de base,
- Déplacement parallèle vers le bas de 150 points de base,
- Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse),
- Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse),
- Hausse des taux courts,
- Baisse des taux courts.

E) Hypothèses de modélisation divergentes

Pas d'hypothèse divergente.

EXIGENCES DE PUBLICATION LIÉES AUX FONDS PROPRES ET À LA LIQUIDITÉ SELON LA CIRCULAIRE FINMA 2016/01

F) Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB

L'appétence au risque de taux d'intérêts est faible. La Banque limite son exposition aux taux d'intérêts. Elle s'assure que la composition du Comité ALM soit adéquate, avec une majorité de membres indépendants du Front. Le Comité ALM se réunit aussi souvent que les affaires le requièrent et dispose de l'indépendance et des pouvoirs nécessaires pour assumer ses devoirs et responsabilités.

G) Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

Les calculs présentés dans le tableau IRRBB respectent les normes fixées par la FINMA dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication – banques ». Les 6 scénarios de taux calculés sont donnés dans la Circulaire FINMA 2019/2 « Risque de taux – banques ». Les paragraphes suivants décrivent plus précisément les hypothèses et paramètres-clé de la modélisation utilisés pour les calculs des fluctuations de la valeur économique des fonds propres ΔEVE (Economic Value of Equity) et de la marge nette d'intérêts ΔNII (Net Interest Income) dans cette approche réglementaire.

1. Calcul de la fluctuation de la valeur économique (ΔEVE)

Pour les opérations à taux fixe, les flux de trésorerie sont déterminés par le taux d'intérêt de chaque opération. Afin de maintenir une charge de calculs acceptable, les opérations à taux fixe sont agrégées sur des périodes de temps à la date moyenne.

Les positions du bilan sans maturité définie sont intégrées aux calculs des indicateurs statiques au moyen de modèles de réplication.

Les flux futurs de l'ensemble des positions sont ainsi actualisés selon les taux du marché. L'EVE est ainsi obtenu. Sa variation dans les cas des 6 scénarios de taux mentionnés ci-dessus donne une indication sur le débalancement des échéances dans le bilan (actifs & passifs).

2. Calcul de la fluctuation de la marge nette d'intérêts (ΔNII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixes ou variable, les opérations échues sont renouvelées sur différentes durées sur 12 mois selon les taux du marché. La variation de la NII est obtenue lorsque les 6 scénarios évoqués ci-dessus sont projetés et que les plus ou moins-values sont déterminés de manière idoine.

IRRBB RISQUES DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA STRUCTURE DES POSITIONS ET REDÉFINITION DES TAUX AU 31.12.2024

	Volumes en millions de CHF		Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		
	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF	
Date de redéfinition du taux définie					
Créances sur les banques	19	12	6	0.00	0.00
Créances sur la clientèle	144	58	61	0.24	0.25
Hypothèques du marché monétaire					
Hypothèques à taux fixes					
Immobilisations financières	38	32	6	2.06	2.19
Autres créances					
Créances découlant de dérivés de taux	64	3	58	0.03	0.02
Engagements envers les banques					
Engagements résultant des dépôts de la clientèle					
Obligations de caisse					
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage					
Autres engagements					
Engagements résultant de dérivés de taux	-64	-61	2	0.03	0.03
Date de redéfinition du taux non définie					
Créances sur les banques					
Créances sur la clientèle	8	6	2	0.22	0.22
Hypothèques du marché monétaire					
Hypothèques à taux fixes					
Immobilisations financières					
Autres créances					
Créances découlant de dérivés de taux					
Engagements envers les banques					
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-236	-79	-153	0.72	0.72
Obligations de caisse					
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage					
Autres engagements					
Engagements résultant de dérivés de taux					
Total	-26	-29	-17	0.5	0.5

IRRBB RISQUES DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES ET LES REVENUS D'INTÉRÊT (IRRBB1) AU 31.12.2024

Le risque de taux sur le portefeuille de la Banque (IRRBB) désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et le résultat net des opérations d'intérêts de la Banque sont exposés en raison de fluctuations des taux d'intérêts.

La Banque définit la stratégie de prise de risque dans le domaine des risques de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire en fixant des limites approuvées par le Conseil d'Administration en fonction des fonds propres disponibles et des revenus courants.

La Banque a choisi les hypothèses et paramètres suivants pour les calculs réglementaires :

- Pour toutes les positions de Catégorie II, l'approche statique est utilisée. Les engagements à vue en comptes privés et comptes courants de la clientèle suivent la recommandation stricte du Comité de Bâle. Ils sont considérés comme étant pour 65% au jour le jour et 35% répliqués sur 4 ans (maturité moyenne de 2 ans). Les créances sur la clientèle sont répliquées à 70% sur 3 mois et 30% sur 1 an.
- Pour les positions des catégories III et IV, il n'y a pas d'hypothèses concernant le délai de révision du taux d'intérêt, aucun flux de trésorerie n'est annoncé.
- Chaque position est soumise à 6 scénarios de choc conformément à l'annexe 2 de la circulaire 2019/2.

- Les flux de fonds sont actualisés sur la base des taux SOFR et les taux intermédiaires sont calculés par interpolation linéaire.
- L'effet de revenu est calculé en supposant un bilan constant, où la taille et la structure du bilan sont maintenues, avec un remplacement à l'identique des actifs et passifs arrivant à échéance

Les limites définies à travers le cadre organisationnel de la Banque sont les suivantes :

- La sensibilité négative (perte) des fonds propres ne doit pas dépasser 15% de valeur économique des fonds propres.
- La sensibilité négative (perte) du résultat net de taux d'intérêt ne doit pas dépasser 35% du résultat budgété dans le dernier budget.

La Banque applique les scénarios standardisés de choc de taux d'intérêt selon le CM 24 de la circulaire FINMA 2019/2 "Risque de taux - banques" pour le calcul de la valeur économique des fonds propres, avec une distinction selon les principales monnaies.

D'une manière générale, la Banque n'est pas exposée significativement au risque sur taux d'intérêt car elle est essentiellement exposée à un manque à gagner sur les placements, les dépôts des clients n'étant pas rémunérés.



CITÉ GESTION
PRIVATE BANK